

Invitation à une réunion du Conseil communal
jeudi, le 29 janvier 2026 à 17.00 heures

Le Collège des Bourgmestre et Echevins invite les membres du Conseil communal à la prochaine **réunion publique** du Conseil communal,

laquelle aura lieu dans la salle de réunion au 2^e étage
en la Mairie de Leudelange
5. Place des Martyrs, L-3361 Leudelange.

Ordre du jour

- 1 Approbation de l'ordre du jour ;
Approbation,
- 2 Communications du Collège des Bourgmestre et Échevins :
- 3 Approbation d'un compromis de vente :
Parcelle numéro 192/8026,
- 4 Approbation d'un compromis de vente :
Parcelles numéros 1287/4703 et 1589/4795,
- 5 Approbation d'un acte notarié :
Approbation acte de vente de la parcelle no. 854/7956,
- 6 Approbation d'une convention :
Approbation de l'avenant 15 janvier 2026 à la convention du 28 octobre 2008
relative à la canalisation « am Bann »,
- 7 Aménagement communal, logements abordables :
Renonciation à la cession des fonds réservés aux logements abordables dans
le cadre du projet d'aménagement particulier « GARE-01 » au lieu-dit
Weierwiss,
- 8 Postes étudiants, création de postes :
Fixation du contingent 2026,
- 9 Correspondance, questions au Collège des Bourgmestre et Échevins :
- 10 Approbation d'un contrat de louage de service concernant les cours de langue
française : huis clos
Contrat cours de langue française,
- 11 Commissions consultatives : huis clos
a) Démission d'un membre de la Commission Sport et Loisirs,
b) Nomination d'un secrétaire de la Commission scolaire.

Affaires de personnel :

huis clos

- a) Demande de réduction du service provisoire, agent administratif B-1,
- b) Demande de réduction du service provisoire, agent administratif D-1.

Leudelange, le 22 janvier 2026

Au plaisir de vous revoir tous lors de la réunion.
pour le Collège des Bourgmestre et Echevins

Le Secrétaire,

Le Bourgmestre,

Marc THILL



Lou LINSTER

Dans un souci de préservation de l'environnement aucune documentation sur support papier ne parviendra plus aux conseillers à l'exception de la convocation pour la séance du conseil communal. Les dossiers sont consultables sur le serveur dédié aux séances. En cas de besoin les dossiers afférents peuvent être consultés sur support papier au secrétariat communal pendant les heures d'ouverture des bureaux. Copie peut être délivrée sur demande des conseillers.

Heures d'ouverture des bureaux de la mairie :

Matin
Après-midi

lundi – vendredi
lundi – vendredi
sauf jeudi

08h00 – 11h30
13h30 – 16h00
13h30 – 18h30

